



Contribution de Romeurope au rapport 2022 de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie

1. État du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2022 selon votre organisation

Quel bilan dresse votre organisation de l'état du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en 2022 ? A partir de votre expérience de terrain, pouvez-vous conclure à une certaine évolution quantitative et/ou qualitative du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme pour l'année 2022 ?

Tout au long de l'année 2022, le CNDH Romeurope a recueilli, via ses membres, des informations au sujet de discriminations dont sont victimes les personnes originaires d'Europe de l'Est, Roms ou présumées Roms, vivant en bidonville, squat ou autres lieux de survie en France.

Au-delà des conditions de vie inhumaines dans lesquelles de nombreuses personnes Roms vivent en France, le racisme s'exprime envers les Roms de maintes autres façons : - Refus de scolarisation ; - Refus de domiciliation, comme à Antony (92), à Pierrefitte (93) ; - Expulsions à répétition ; - Eloignements du territoire ; - Racisme environnemental, qui vise les familles contraintes de vivre sur des terrains pollués au plomb dans lesquels de nombreux enfants sont atteints de saturnisme sans être relogés en urgence comme le prévoit la loi, notamment sur la Butte de Montarcy dans le Val d'Oise.

Au-delà de ces stéréotypes et préjugés, le racisme peut s'exprimer à l'égard des personnes désignées comme Roms par plusieurs actes :

- En juillet 2022, à Antony (92), un pompier et un policier ont agressé des habitants d'un bidonville, ils viennent d'être condamnés par le tribunal de Nanterre ([voir l'article](#))
- En novembre 2022, l'élu RN Stéphane Ravier (conseiller municipal à Marseille) a réalisé une vidéo sur [YouTube](#) pour « documenter » la présence de personnes Roms. Il a récidivé sur [Twitter](#). Ces vidéos, si elles ne constituent pas des appels à la haine à proprement parler, peuvent libérer

les actions racistes. Dans ce même contexte, des personnes Roms qui squattaient le gymnase Massenet (14^e arrondissement de Marseille) ont été caillassés par des voisins.

- En février 2022, le maire de [Carcès](#) (83) a demandé à tous « les chasseurs disponibles de veiller à ce qu'aucune installation de ces indésirables ne se fasse [sur la commune] »

Votre organisation dispose-t-elle d'indicateurs pour mesurer les actes à caractère discriminatoires ? Si oui, quel est le mode de collecte de données utilisé, et que révèlent les données de 2022 ?

Le CNDH Romeurope ne dispose pas d'indicateurs permettant de mesurer les actes à caractère discriminatoire d'une façon objective.

Cependant, notre mission d'observatoire nous permet toutefois de recenser et compiler certaines discriminations, sur le plan de l'appartenance ethnique réelle ou supposée, de la nationalité, du lieu de résidence et/ou des conditions socio-économiques des personnes : les expulsions des lieux de vie, les incendies de squats ou bidonvilles, certains blocages d'accès aux droits (sur la scolarisation, la domiciliation, l'accès au compte etc.). Cet observatoire n'a pas vocation ni la capacité d'être exhaustif et dépend des remontées d'information des 50 membres du CNDH Romeurope.

Le seul observatoire quantitatif que nous avons est celui des expulsions des lieux de vie informels.

Cet Observatoire interassociatif des expulsions de lieux de vie informels est composé de plusieurs associations actives dans le domaine de l'accompagnement et de la défense des droits de personnes en situation de précarité et mal-logées. Il est composé de plusieurs associations : Médecins du Monde, la FNASAT, la Ligue des droits de l'Homme, la Fondation Abbé Pierre, la Plateforme des soutiens aux migrant-es, l'ANGVC et le HRO.

L'Observatoire permet un recensement précis des expulsions par diverses structures accompagnant des publics ciblés par des expulsions. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un outil permettant ce recensement : www.observatoiredeexpulsions.org

Les données de l'Observatoire s'appuient sur une veille médiatique ainsi que sur les signalements effectués par des contributeurs salariés et bénévoles des associations partenaires de l'Observatoire. Ces signalements sont basés, pour Grande-Synthe et les villes du Calais, sur des observations directes et quasi-systématiques des expulsions.

En dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, l'Observatoire a noté une présence plus importante de certaines nationalités dans les lieux de vie expulsés : Roumaine, Bulgare, Albanaise, Moldave, Ukrainienne notamment.

Dans ces pays, les communautés Roms représentent une part importante des citoyens et subissent du racisme et des discriminations extrêmement fortes. S'ils ne constituent pas la totalité des habitants des squats et des bidonvilles, il est important de noter qu'ils y sont représentés de façon significative.

Le rejet, le racisme et la discrimination sont aussi une réalité en France pour les personnes roms, impactées de manière démesurée par le mal-logement et les expulsions. Sur les 308 expulsions signalées en dehors des villes du Calais et de Grande-Synthe, plus d'une centaine ont visé des lieux de vie occupés par des personnes roms ou perçues comme telles.

Quelles sont les situations les plus préoccupantes que vous avez rencontrées en 2022 ?

Le retour de la rumeur autour des prétendus enlèvements, qui nous a beaucoup inquiété en octobre 2022. De nombreuses associations ont relayé des messages et informations afin d'éviter un embrasement de la situation et des agressions violentes (qui n'ont pas eu lieu)

De manière générale, la recrudescence ces dernières années d' « expéditions punitives » pour venir déloger des habitants de bidonvilles ou de squat nous inquiète au plus haut point. Ces expéditions sont parfois encouragées dans des émissions télévisuelles (Touche pas à mon poste sur C8).

Des violences policières, qu'elles soient commises dans le cadre d'une décision de justice ou non, continuent de se produire sur tout le territoire (et particulièrement en Ile de France). Un exemple parmi tant d'autres : en août 2022, des policiers ont menacé des habitants d'un bidonville avec leur arme dans le cadre d'une expulsion. La plainte de ces personnes dans un commissariat a été rejetée par la police. Une saisine de la Défenseure des droits est en cours.

2. Activités de votre organisation

a. Quelles actions votre organisation a-t-elle menée en 2022 dans le cadre de la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie ?

1. Animation de réseau

Nous avons soutenu l'émergence d'expositions réalisées par nos membres sur le terrain :

- « [L'esclavage des Roms dans les principautés roumaines : cinq siècles d'esclavage oublié](#) » par le Collectif Romeurope de l'agglomération nantaise
- « [Voyageurs, voyageuses : que veulent-ils ?](#) » par le MRAP

Nous avons organisé en juin 2022 un atelier consacré à la lutte contre l'antitsiganisme (du point de vue des personnes concernées, considérées ou non comme Roms ou voyageuses).

Le 3 décembre 2022, nous projetterons le documentaire « [La camionnette blanche](#) » dans le cadre de nos Rencontres nationales.

2. Plaidoyer

Nous avons poussé la France, et plus particulièrement la Dihal, à organiser une *high-level conference* sur l'antitsiganisme, dans le cadre de la présidence du Conseil de l'Union européenne (28 juin 2022).

Nous avons réalisé une analyse critique de la « [Stratégie française 2020-2030 en réponse à la recommandation du Conseil de l'Union européenne du 12 mars 2021 pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms](#) ». Celle-ci devait initialement être rendue publique mais nous avons changé d'avis entre temps, de manière à ne pas braquer la Dihal et la Dilcrah. Sur simple demande, nous pouvons vous la faire parvenir.

B. Votre organisation est-elle engagée dans des partenariats (avec d'autres organisations / avec les pouvoirs publics) ? Si oui, quels projets ont été mis en place ou poursuivis en 2022 ? Votre organisation a-t-elle été notamment consultée dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan interministériel de lutte contre le racisme et l'antisémitisme (PILCRA) ?

1. Pouvoirs publics

En octobre 2022, nous avons fortement suggéré à la Dilcrah et à la Dihal de lancer une cellule de veille pour suivre le retour de « [la rumeur](#) » sur les réseaux sociaux. Plus précisément, nous avons demandé à la Dihal de faire passer des messages aux préfetures, afin que celles-ci publient des démentis.

Nous avons par ailleurs demandé à la Dilcrah de dialoguer avec TikTok, afin que cette entreprise supprime les vidéos à l'origine de la rumeur. Sans succès.

Il est à noter que les pouvoirs publics ont réagi avec célérité, contrairement à la période des agressions de mars-avril 2019.

Au deuxième semestre 2022, nous avons été impliqués par le cabinet de Isabelle Rome dans les concertations relatives au Pilcra.

2. Secteur associatif

En 2022, nous avons initié un partenariat avec Making Waves, afin de les aider à produire des podcasts de personnes qui ont subi ou été confrontés à de l'antitsiganisme. Ce projet verra le jour en 2023.

Nous échangeons de manière régulière avec la Voix des Roms.

3. Thématiques spécifiques

***NB :** Selon les thèmes correspondant au champ d'actions de votre organisation, vous êtes invité(e)s à produire un paragraphe sur les projets menés par votre organisation (plaidoyer, accompagnement, prévention, sensibilisation, formation, etc.) et à évoquer les principaux problèmes identifiés et les potentielles réponses qui devraient être initiées pour les résoudre. La CNCDH a pour vocation de formuler des recommandations à l'État et les remontées de terrain sont essentielles pour permettre une approche par les droits.*

- a. Jeunesse et racisme, antisémitisme et xénophobie (y compris actions éducatives)
- b. Outils numériques (réseaux sociaux, algorithmes...), racisme et antisémitisme
- c. Discriminations du quotidien ; cumul et croisement des discriminations

En 2022, nous avons organisé un webinaire avec nos membres pour rendre compte du projet « [R-home](#) » qui traite du croisement des discriminations que peuvent subir les personnes Roms dans leur accès au logement.

- d. Traitement médiatique et biais racistes, antisémites et xénophobes
- e. Autres thèmes que vous souhaitez développer

4. Perspectives d'avenir

Quelles actions votre organisation envisage-t-elle d'entreprendre dans les prochains mois et prochaines années concernant la lutte contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations ?

- Refonte de nos outils de lutte contre les discriminations ;
- Travail de monitoring de la mise en œuvre de la stratégie française citée plus haut dans cette contribution ;
- Travail avec l'ANGVC sur une charte de lutte contre l'antitsiganisme dans les médias ;
- Participation au « comité interministériel » qui sera chargé de suivre la mise en œuvre du Pilcra.